



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Plan d'amélioration de la collecte à Saint-François

Depuis le 17 février 2016, la CARL est chargée de la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés pour ses quatre communes membres : Le Gosier, Sainte-Anne, Saint-François, et la Désirade.

La prise en compte des enjeux environnementaux sur un territoire à vocation touristique comme celui de la CARL exige une attention particulièrement aigüe de la qualité et de la propreté du cadre de vie.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, les Elus de la CARL ont décidé de mettre en place une politique ambitieuse pour inciter la population à mieux trier, grâce à un plan d'actions stratégiques en deux volets :

- Déployer le dispositif de collecte sélective sur le territoire de la Ville de Saint-François, lauréate nationale dans le cadre du « Plan d'Amélioration de la Collecte (PAC) » porté par Eco-Emballages. La Ville était en effet le seul territoire qui ne disposait pas d'un dispositif de collecte en apport volontaire déployé sur l'ensemble de son territoire. L'objectif de ce premier volet a donc été de doter la Ville de nouvelles bornes de tri, en vue d'atteindre une performance de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables sur ce territoire, de 18kg/hab/an à horizon 2018, en maîtrisant les coûts et en mettant en œuvre une stratégie de communication de proximité renforcée.
- Moderniser et optimiser le service de gestion des déchets, par des actions axées sur la réduction et le recyclage des déchets. L'objectif de ce deuxième volet sera de procéder à l'optimisation des circuits de collecte des déchets, à la modernisation des dispositifs techniques et au déploiement d'actions de sensibilisation sur l'ensemble des autres communes membres de la CARL. Cette modernisation de la collecte des déchets a pour ambition affichée de fédérer et de La CARL, un territoire engagé dans le tri sélectif !

En effet, de nombreux freins ont été identifiés pour l'amélioration de la collecte sélective sur le territoire de la CARL : mauvais usage des points d'apport volontaire (PAV) tant sur la qualité de tri que sur les actes d'incivilité marqués par le dépôt d'ordures ménagères et encombrants à leur pied ; collecte irrégulière des PAV ; défaut d'entretien et de nettoyage des PAV ; manque de communication sur les consignes du tri...

Fort de ces constats, la CARL souhaite améliorer la performance de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables, à coût maîtrisé, avec une stratégie de communication de proximité renforcée et un dispositif technique optimisé et embelli.

Grâce à un plan d'actions pluriannuel et en étroite collaboration avec les communes membres, les bailleurs sociaux, les partenaires institutionnels (SYVADE, REGION, CONSEIL DEPARTEMENTAL, ADEME, RECTORAT, ECO-ORGANISMES) et l'ensemble des acteurs mobilisables du territoire (associations environnementales, de commerçants et de locataires notamment), la CARL a pour ambition faire de son territoire un territoire exemplaire et engagé dans le tri des déchets.



J'aime mon territoire, je trie sélectif !

